

Comité paritaire des agents de sécurité
États financiers
au 31 décembre 2023

Rapport de l'auditeur indépendant	2 - 4
États financiers	
Produits et charges	5
Évolution de l'actif net	6
Flux de trésorerie	7
Situation financière	8
Notes complémentaires	9 - 13
Annexes	14 - 15



Rapport de l'auditeur indépendant

Raymond Chabot
Grant Thornton S.E.N.C.R.L.
Bureau 2000
Tour de la Banque Nationale
600, rue De La Gauchetière Ouest
Montréal (Québec)
H3B 4L8

T 514 878-2691

Aux administrateurs de
Comité paritaire des agents de sécurité

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'organisme Comité paritaire des agents de sécurité (ci-après « le Comité »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2023 et les états des produits et charges, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables, et les annexes.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Comité au 31 décembre 2023 ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Comité conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Comité à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Comité ou de cesser son activité, ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Comité.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Comité;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude

significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Comité à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Comité à cesser son exploitation;

- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

*Raymond Chabot Grant Thornton S.E. N.C. R. L.*¹

Montréal
Le 20 mars 2024

¹ CPA auditeur, permis de comptabilité publique n° A127023

Comité paritaire des agents de sécurité

Produits et charges

pour l'exercice terminé le 31 décembre 2023

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
	\$	\$
Produits		
Cotisations patronales et ouvrières	3 822 271	4 560 264
Amendes et pénalités	88 222	150 752
Produits nets de placements	245 332	182 715
Entente de service – Comité paritaire du personnel de l'industrie de la signalisation routière du Québec (note 9)	202 357	61 536
Contentieux	2 770	9 837
Autres	5 066	6 940
	<u>4 366 018</u>	<u>4 972 044</u>
Charges		
Administration générale (annexe A)	3 005 870	2 489 681
Administration du décret – inspection (annexe B)	1 196 331	1 032 328
Administration de la propriété (annexe C)	298 567	268 290
Répartition du surplus accumulé – Comité paritaire du personnel de l'industrie de la signalisation routière du Québec (note 9)		673 790
Membres du Comité (annexe D)	71 996	61 313
	<u>4 572 764</u>	<u>4 525 402</u>
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	<u><u>(206 746)</u></u>	<u><u>446 642</u></u>

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers et la note 3 fournit d'autres informations sur les produits et charges.

Comité paritaire des agents de sécurité

Évolution de l'actif net

pour l'exercice terminé le 31 décembre 2023

	Investi en		2023	2022
	immobilisations	Non affecté	Total	Total
	\$	\$	\$	\$
Solde au début	1 774 259	8 178 415	9 952 674	9 506 032
Acquisition d'immobilisations corporelles	215 771	(215 771)		
Avantage incitatif relatif à un bail	(129 445)	129 445		
Somme à recevoir du bailleur	129 445	(129 445)		
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	(399 988)	193 242	(206 746)	446 642
Solde à la fin	1 590 042	8 155 886	9 745 928	9 952 674

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers.

Comité paritaire des agents de sécurité

Flux de trésorerie

pour l'exercice terminé le 31 décembre 2023

	2023	2022
	\$	\$
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	(206 746)	446 642
Éléments hors caisse		
Amortissement des immobilisations corporelles	45 269	31 168
Amortissement des actifs incorporels	362 447	360 987
Amortissement de l'avantage incitatif relatif à un bail	(7 728)	
Loyers reportés	8 430	2 584
	<u>201 672</u>	<u>841 381</u>
Variation nette d'éléments du fonds de roulement	(118 297)	273 977
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	<u>83 375</u>	<u>1 115 358</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Variation nette des dépôts à terme	359 579	(2 304 380)
Variation nette de l'encaisse – sommes perçues pour le régime enregistré d'épargne-retraite collectif des employés assujettis	309 374	(306 959)
Acquisition d'immobilisations corporelles	(215 771)	(62 558)
Acquisition d'actifs incorporels		(17 822)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	<u>453 182</u>	<u>(2 691 719)</u>
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Variation nette des sommes perçues pour le régime enregistré d'épargne-retraite collectif des employés assujettis et flux de trésorerie liés aux activités de financement	(309 373)	302 173
Augmentation (diminution) nette de l'encaisse	<u>227 184</u>	<u>(1 274 188)</u>
Encaisse au début	<u>1 412 570</u>	<u>2 686 758</u>
Encaisse à la fin	<u>1 639 754</u>	<u>1 412 570</u>

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers.

Comité paritaire des agents de sécurité

Situation financière

au 31 décembre 2023

	2023	2022
	\$	\$
ACTIF		
Court terme		
Encaisse	1 639 754	1 412 570
Encaisse – sommes perçues pour le régime enregistré d'épargne-retraite collectif des employés assujettis	475 632	785 006
Dépôts à terme		3 459 579
Intérêts courus	234 544	181 777
Cotisations à recevoir	524 826	670 061
Somme à recevoir du bailleur (note 6)	129 445	
Sommes à recevoir du Comité paritaire du personnel de l'industrie de la signalisation routière du Québec, sans intérêt	12 000	109 226
Frais payés d'avance	68 479	38 742
	<u>3 084 680</u>	<u>6 656 961</u>
Long terme		
Dépôts à terme	6 100 000	3 000 000
Immobilisations corporelles (note 4)	310 528	140 026
Actifs incorporels (note 5)	1 271 786	1 634 233
	<u>7 682 314</u>	<u>4 774 259</u>
Fonds en fidéicommiss		
Encaisse	96 933	76 409
	<u>10 863 927</u>	<u>11 507 629</u>
PASSIF		
Court terme		
Comptes fournisseurs et autres charges à payer	378 116	310 253
Sommes à payer au Comité paritaire du personnel de l'industrie de la signalisation routière du Québec, sans intérêt		373 790
Taxes à la consommation à payer	27 673	
Sommes perçues pour le régime enregistré d'épargne-retraite collectif des employés assujettis	470 847	780 220
Loyers reportés	22 713	14 283
	<u>899 349</u>	<u>1 478 546</u>
Long terme		
Avantage incitatif relatif à un bail (note 6)	121 717	
	<u>1 021 066</u>	<u>1 478 546</u>
Fonds en fidéicommiss		
Dus aux employés assujettis	96 933	76 409
	<u>1 117 999</u>	<u>1 554 955</u>
ACTIF NET		
Investi en immobilisations	1 590 042	1 774 259
Non affecté	8 155 886	8 178 415
	<u>9 745 928</u>	<u>9 952 674</u>
	<u>10 863 927</u>	<u>11 507 629</u>

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers.

Pour le Comité,

Administrateur

Administrateur

Administrateur

Administrateur

Comité paritaire des agents de sécurité

Notes complémentaires

au 31 décembre 2023

1 - STATUTS ET OBJECTIFS DU COMITÉ

Le Comité, constitué le 26 mars 1981, a été modifié le 22 février 1984 en vertu de la Loi sur les décrets de convention collective (Québec). Le Comité est chargé de surveiller et d'assurer l'observation du décret relatif aux agents de sécurité, incluant l'administration du régime enregistré d'épargne-retraite collectif des employés assujettis au décret. Le Comité est exempté d'impôts au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu (Canada).

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Base de présentation

Les états financiers du Comité sont établis selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Estimations comptables

Pour dresser les états financiers, la direction du Comité doit faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers, les notes y afférentes et les annexes. Ces estimations sont fondées sur la connaissance que la direction possède des événements en cours et sur les mesures que le Comité pourrait prendre à l'avenir. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Avantage incitatif relatif à un bail

L'avantage incitatif relatif à un bail est constitué d'un incitatif à la location de locaux et est amorti sur la durée du bail selon la méthode de l'amortissement linéaire.

Actifs et passifs financiers

Évaluation initiale

Lors de l'évaluation initiale, les actifs et les passifs financiers du Comité sont évalués à la juste valeur qui est, dans le cas des actifs financiers ou des passifs financiers qui seront évalués ultérieurement au coût après amortissement, majorée ou diminuée du montant des commissions et des coûts de transaction afférents.

Évaluation ultérieure

À chaque date de clôture, les actifs et les passifs financiers du Comité sont évalués au coût après amortissement (incluant toute dépréciation dans le cas des actifs financiers).

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût après amortissement, le Comité détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative et si le Comité détermine qu'il y a eu, au cours de l'exercice, un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs d'un actif financier, une réduction sera alors comptabilisée à l'état des produits et charges à titre de moins-value. La reprise d'une moins-value comptabilisée antérieurement sur un actif financier évalué au coût après amortissement est comptabilisée à l'état des produits et charges au cours de l'exercice où la reprise a lieu.

Comité paritaire des agents de sécurité

Notes complémentaires

au 31 décembre 2023

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Constatation des produits

Les produits de cotisations patronales et ouvrières sont constatés selon les déclarations mensuelles des employeurs et lorsque le recouvrement est raisonnablement assuré. Les produits d'amendes et de pénalités sont constatés lorsqu'une entente avec les employeurs concernés a été conclue et que le recouvrement est raisonnablement assuré.

La contribution du Comité paritaire du personnel de l'industrie de la signalisation routière du Québec est constatée selon l'entente entre les parties et lorsque le recouvrement est raisonnablement assuré.

Produits nets de placements

Les opérations de placement sont comptabilisées à la date de transaction et les produits qui en découlent sont constatés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les produits d'intérêts sont comptabilisés d'après le nombre de jours de détention du placement au cours de l'exercice.

Immobilisations corporelles et actifs incorporels

Les immobilisations corporelles et les actifs incorporels sont comptabilisés au coût.

Amortissements

Les immobilisations corporelles et les actifs incorporels sont amortis en fonction de leur durée probable d'utilisation selon la méthode de l'amortissement linéaire, le taux annuel et les périodes qui suivent :

	<u>Taux et périodes</u>
Ameublement et équipement de bureau	7 ans
Équipement informatique et logiciel de transfert de données	4 ans et 7 ans
Système téléphonique	10 ans
Améliorations locatives	Durée initiale des baux de 5 ans
Logiciels	50 %
Logiciel SysGDii	10 ans

Réduction de valeur

Lorsque les circonstances indiquent qu'une immobilisation corporelle ou un actif incorporel a subi une dépréciation, une réduction de valeur est comptabilisée pour ramener la valeur comptable nette de l'immobilisation corporelle ou de l'actif incorporel à sa juste valeur ou à son coût de remplacement, selon le cas. La réduction de valeur est alors comptabilisée à l'état des produits et charges et ne peut pas faire l'objet de reprises.

Comité paritaire des agents de sécurité

Notes complémentaires

au 31 décembre 2023

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Loyers reportés

Les loyers reportés représentent les mois de loyer gratuit utilisés qui sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée initiale du bail, soit 60 mois, échéant le 31 mars 2029.

3 - INFORMATIONS SUR LES PRODUITS ET CHARGES

	2023	2022
	\$	\$
Amortissement des immobilisations corporelles	45 269	31 168
Amortissement des actifs incorporels	362 447	360 987
Amortissement de l'avantage incitatif relatif à un bail	7 728	-
Contributions au régime enregistré d'épargne-retraite collectif	137 704	121 762

4 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2023		2022	
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$	\$
Ameublement et équipement de bureau	154 212	117 111	37 101	12 036
Équipement informatique	364 546	249 879	114 667	115 336
Système téléphonique	31 828	22 466	9 362	9 307
Améliorations locatives	233 337	83 939	149 398	3 347
	783 923	473 395	310 528	140 026

5 - ACTIFS INCORPORELS

	2023		2022	
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$	\$
Logiciels	46 303	46 303		
Logiciel de transfert de données	93 227	93 227		
Logiciel SysGDii	3 462 704	2 190 918	1 271 786	1 634 233
	3 602 234	2 330 448	1 271 786	1 634 233

Comité paritaire des agents de sécurité

Notes complémentaires

au 31 décembre 2023

6 - AVANTAGE INCITATIF RELATIF À UN BAIL

Le Comité a signé un contrat de location duquel il recevra 129 445 \$ au 31 décembre 2023 (néant au 31 décembre 2022) à titre d'avantage incitatif. Au 31 décembre 2023, le solde non amorti est de 121 717 \$ (néant au 31 décembre 2022). Cette somme est comptabilisée à titre d'avantage incitatif relatif à un bail et est imputée à l'état des produits et charges à titre de réduction des frais d'administration de la propriété.

7 - RISQUES FINANCIERS

Risque de crédit

Le Comité est exposé au risque de crédit relativement aux actifs financiers comptabilisés à l'état de la situation financière. Le Comité a déterminé que les actifs financiers l'exposant davantage au risque de crédit sont les intérêts courus, les cotisations à recevoir, la somme à recevoir du bailleur et les sommes à recevoir du Comité paritaire du personnel de l'industrie de la signalisation routière du Québec, étant donné que le manquement d'une de ces parties à ses obligations pourrait entraîner des pertes financières importantes pour le Comité.

Risque de marché

Les instruments financiers du Comité l'exposent au risque de marché, plus particulièrement au risque de taux d'intérêt, lequel découle des activités d'investissement.

Risque de taux d'intérêt

Le Comité est exposé au risque de taux d'intérêt relativement aux actifs financiers portant intérêt à taux fixe.

Les dépôts à terme portent intérêt à taux fixe et exposent donc le Comité au risque de variations de la juste valeur découlant des variations des taux d'intérêt.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité du Comité est le risque qu'il éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. Le Comité est donc exposé au risque de liquidité relativement à l'ensemble des passifs financiers comptabilisés à l'état de la situation financière.

8 - ENGAGEMENTS

Le Comité s'est engagé, en vertu de contrats de location à Montréal et à Québec échéant respectivement le 31 mars 2029 et le 31 juillet 2026, à verser une somme de 1 510 161 \$ pour des locaux, y compris des loyers supplémentaires basés sur une part proportionnelle des taxes, des frais d'entretien et des frais d'électricité. De plus, le contrat de location à Montréal prévoit des avantages incitatifs d'un montant de 112 585 \$ dont un montant de 18 137 \$ pourrait aussi être utilisé en réduction des charges locatives.

De plus, le Comité s'est engagé, en vertu de contrats de location échéant jusqu'en janvier 2026, à verser une somme de 15 193 \$ pour des services d'entretien et des photocopieurs.

Comité paritaire des agents de sécurité

Notes complémentaires

au 31 décembre 2023

8 - ENGAGEMENTS (suite)

Le Comité s'est aussi engagé, en vertu de contrats échéant en décembre 2024, à verser une somme de 12 763 \$ pour des services informatiques.

Les engagements totaux sont de 1 538 117 \$.

Les paiements minimums exigibles pour les cinq prochains exercices s'élèvent à 321 190 \$ en 2024, à 305 611 \$ en 2025, à 273 070 \$ en 2026, et à 283 664 \$ en 2027 et 2028.

9 - ENTENTE DE SERVICE AVEC LE COMITÉ PARITAIRE DU PERSONNEL DE LA SIGNALISATION ROUTIÈRE DU QUÉBEC

Le Comité a signé une entente de service avec le Comité paritaire du personnel de la signalisation routière du Québec pour la gestion du décret sur le personnel de l'industrie de la signalisation routière du Québec pour une durée approximative de 24 mois débutant le 24 août 2022. Cette entente de service prévoit une facturation de 174 742 \$ la première année de service et de 177 452 \$ la deuxième année de service. Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2023, un montant de 172 357 \$ a été facturé et comptabilisé à titre de produits.

Cette entente de service prévoit également un partage des surplus accumulés par le Comité. Ce partage a été établi à nil au 31 décembre 2023 (673 790 \$ au 31 décembre 2022).

De plus, le Comité a signé une autre entente de service pour des services de comptabilité. Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2023, un montant de 30 000 \$ a été facturé et comptabilisé à titre de produits.

10 - ÉVENTUALITÉS

En cas de fermeture définitive ou partielle du Comité, ou de changements technologiques ou administratifs au sein du Comité, la convention collective stipule que l'employeur accordera à l'employé syndiqué une indemnité de départ de une semaine par année d'ancienneté, en plus de donner un préavis de mise à pied. Dans le cas d'une mise à pied pour remplacement technologique d'un employé administratif, l'indemnité est de une semaine par année d'ancienneté pour les 10 premières années et de deux semaines par année d'ancienneté à partir de la 11^e année, pour un maximum de 40 semaines. De plus, par résolution du conseil d'administration, l'employeur accordera aux cadres une indemnité de départ de deux semaines par année d'ancienneté.

Le total des indemnités de départ au 31 décembre 2023, incluant les vacances mais excluant les avantages sociaux, s'élève à 680 080 \$ (648 994 \$ au 31 décembre 2022). Tout paiement pouvant résulter de ces indemnités serait imputé aux produits et charges de l'exercice alors en cours.

Dans le cours normal des activités du Comité, des réclamations ont été déposées contre le Comité. De l'avis de la direction, le règlement de ces réclamations n'aura pas d'incidence significative sur la situation financière ni sur les résultats du Comité et, par conséquent, aucune provision n'a été comptabilisée aux livres à cet égard.

Comité paritaire des agents de sécurité

Annexes

pour l'exercice terminé le 31 décembre 2023

	ANNEXE A	
	<u>2023</u>	<u>2022</u>
	\$	\$
ADMINISTRATION GÉNÉRALE		
Salaires	1 102 328	832 352
Charges sociales	579 519	507 101
Frais de bureau	35 130	29 736
Frais de déplacement	7 169	4 645
Frais de communication	43 986	51 002
Contentieux	527 430	371 360
Audit	22 978	24 519
Honoraires professionnels	78 796	52 275
Formation	5 240	40 570
Promotion et abonnements	3 881	4 405
Matériel informatique et licences	33 126	33 399
Soutien technique et hébergement	54 475	47 577
Frais bancaires	5 969	5 292
Assurances	34 412	28 530
Charges générales	24 349	16 334
Amortissement de l'ameublement et de l'équipement de bureau	7 121	3 121
Amortissement de l'équipement informatique	24 382	23 673
Amortissement du système téléphonique	2 911	2 886
Amortissement des actifs incorporels	362 447	360 987
Recrutement	42 101	47 735
Charges de décret	8 120	2 182
	<u>3 005 870</u>	<u>2 489 681</u>
		ANNEXE B
	<u>2023</u>	<u>2022</u>
	\$	\$
ADMINISTRATION DU DÉCRET – INSPECTION		
Salaires	1 123 846	966 961
Frais de déplacement	72 485	65 367
	<u>1 196 331</u>	<u>1 032 328</u>

